

**Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier « Entre 2 Scarpe »  
Jeudi 11 mai 2023 – 18h30-20h45  
Maisons des associations – Avenue des Potiers**

Etaient présents :

- Mme Stéphanie STIERNON, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et des grands projets.

Collège habitants :

- Mme Manuella CASTELLI
- Mme Lucette DELERUE
- M. Jean-François DESCAMPS
- Mme Raymonde DUFOURMENTELLE
- Mme Emmanuelle DUMONT
- Mme Claudette LEFEBVRE-CORMIER
- Mme Andrée ODIN
- Mme Catherine MORTREUX
- M. Stéphane PROST
- Mme Françoise PRUVOST

Collège acteurs économiques :

- M. Fabien VILETTE, Optique St Amé
- M. Michel DERVAUX, chambres d'hôtes

Collège associations :

- Mme Anne-Chantal MATHIEU, Toit et petits pois
  
- Mme Bernadette CAPELLE, directrice du service démocratie participative.

Etaient excusés :

- M. Jean-Marie DUPIRE, adjoint au Maire en charge des quartiers « Entre 2 Scarpe », «Barlet-centre/faubourg de Cambrai »
- Mme Karine CHUQUET
- Mme Catherine BRENOT
- M. Alain Felix GOULOIS
- Mme Fabienne CHŒUR, Ampave

Etaient absents :

- M. Jérôme BŒSCH
- M. Cyril GRANDIN
- M. Xavier THIERRY
- M. Julien LARCANCHÉ, Tous en art thérapie
- Mme Géraldine CADIX, Amarosia

Mme STIERNON souhaite la bienvenue à chacun et chacune et propose de démarrer la réunion suivant l'ordre du jour établi suivant un timing de 30 acté par les membres présents.

En préambule de cette rencontre, Mme STIERNON annonce l'intégration de Mme Catherine BRENOT suite à la radiation de Mme Stéphanie FIORDALISO.

Mme STIERNON informe également que l'association AMPAVE sera désormais représentée par Mme Christine DERICQ à la place de Mme Fabienne CHŒUR.

## **I – RETOUR SUR LA FORMATION ANIMÉE PAR M. PATRICK NORYNBERG :**

Mme STIERNON demande aux membres du conseil de quartier qui ont participé à un ou plusieurs modules de faire part de leur ressenti.

Si un membre n'a pas trouvé réellement d'apport lors du module auquel il a participé, d'autres qui en ont suivi plusieurs ont trouvé la formation très riche, intéressante avec un formateur dynamique, à l'écoute. Ces temps permettent de rencontrer et d'échanger avec d'autres conseils de quartier de la ville. Certains ont trouvé très intéressant de pouvoir « dézoomer » du périmètre pour avoir une vision plus globale.

A la question de Mme STIERNON sur la façon d'utiliser cette formation au sein du conseil de quartier, les réponses tournent autour de la communication : par exemple en choisissant bien ses moyens de communication pour qu'ils soient adaptés aux personnes ciblées.

L'idée de mettre en place un stand interquartier lors de la braderie de Gayant.

Pour d'autres, il est indispensable pour aller à la rencontre des personnes d'avoir un objectif.

Un membre du conseil de quartier évoque la proposition qu'il a faite lors de la commission de suivi des 8 conseils de quartier à savoir : avoir les coordonnées des postulants aux conseils de quartier, non retenus lors du tirage au sort. Cela permettrait aux membres en place de les tenir informé.e.s afin qu'ils soient encore intéressé.e.s lors du renouvellement du tiers sortant.

Un membre évoque le fait que chaque membre du conseil de quartier vienne avec son badge lors d'événements tels que la fête des voisins par exemple.

Mme STIERNON rappelle les objectifs du conseil de quartier :

- Etre une courroie de transmission pour :
  - o Récupérer des doléances
  - o Donner des informations sur des projets (émanant de la ville et/ou des conseils de quartier)
- Rendre les choses démocratiques : 1 sujet peut être évoqué en conseil de quartier sans être une problématique et à l'inverse, une problématique peut exister sans avoir été évoquée en conseil de quartier ; d'où la nécessité pour les membres du conseil de quartier d'échanger avec les habitant.e.s
- Atteindre un budget participatif
- Etre un réseau
- Etre à l'écoute et aller chercher des questionnements, se mettre d'accord, ensemble.

Concernant la communication, Mme STIERNON clôt en proposant aux membres un temps de rencontre pour qu'ils puissent lister les questions sur « comment se faire connaître ? ». La date est fixée au lundi 5 juin 2023, de 18h00 à 20h00 à la salle Bouqueniaux de la maison des associations de l'avenue des potiers.

Mme CAPELLE enverra la dernière mouture de power point de Patrick NORYNBERG. Elle le fera via un lien et invite les membres à télécharger ce document mis à jour régulièrement, au fur et à mesure de la réalisation des modules.

## **II – RETOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL « PROPRETÉ » :**

Les membres du groupe de travail « propreté » font un état de leurs travaux.

Le comptage a commencé dans le cadre des IOP. Certains groupes ramassent les déchets en parallèle du comptage.

Les différentes données sont remontées au « propreté urbaine » pour être collectées au sein de l'AVPU (association des villes en propreté urbaine).

Différents secteurs ont l'objet de ce comptage :

- Rue Giroud
- Petite place
- Quai de l'entrée des eaux.

Un temps convivial est prévu entre les membres du conseil de quartier et les agents de propreté de la ville en charge du secteur le jeudi 25 mai, à 10h, au Parc de la Tour des Dames. Ce sera ainsi l'occasion pour chacun de faire part de leurs frustrations respectives dans le domaine de la propreté urbaine. Un point d'étape sera fait sur les IOP au conseil de quartier de septembre. D'ici là, les membres du groupe «propreté» envisage de faire 3 relevés afin d'avoir un peu plus d'éléments.

Certains membres évoquent les difficultés rencontrées avec l'application Ma Rue Douai pour signaler les dépôts sauvages. Parmi les exemples cités : le bout de la rue de l'arbre sec et la rue Jean de Bologne.

Les locations AirBnB sont également pointées : les locataires ne sont pas forcément au courant des jours et heures de ramassage et déposent leurs sacs poubelles à l'issue de leur location.

Certains riverains, soucieux de faciliter la collecte, ont pris l'habitude de déposer leurs sacs poubelle le soir en les regroupant. Il semble que depuis quelque temps, d'autres personnes déposent toutes sortes de déchets, à n'importe quel moment.

La discussion revient sur l'implantation de canisettes. Une proposition d'implantation ressort : sur le parking de la fac de droit.

Pour certains, il est indispensable de passer à la phase de verbalisation en faisant passer la police municipale aux horaires adéquats.

Certains propriétaires de chiens ont fait part aux membres du conseil de quartier que les sacs papier mis à disposition n'étaient pas pratique pour ramasser les déjections de leurs chiens.

### **III – PRIORISATIONS DES THEMES**

Mme STIERNON demande aux membres du conseil de quartier de prioriser leurs thèmes et/ou projets.

Il en ressort :

- 1- IOP : Le dossier est en cours de traitement.
- 2- Mobilité douce : Volonté des membres de mettre en place un groupe de travail « mobilité douce » en y associant le service voirie pour travailler sur l'infrastructure et les relations entre les différents usagers (voiture/cycliste/piéton)  
Les membres de ce groupe sont : Mme DUMONT, M. VILETTE, Mme CASTELLI, Mme MORTREUX, Mme MATHIEU, M. PROST, M. GRANDIN.  
Une première rencontre est fixée au mercredi 7 juin 2023, à 18h, salle Bouqueniaux.  
Le service voirie sera convié.  
Les membres du conseil de quartier y associeront également l'association Droit d'vélo.  
Mme STIERNON insiste sur l'importance d'avoir un vrai regard quand on refait une rue et fait référence à la loi LOM sur les mobilités.
- 3- Compost public : Actuellement l'association Toit et petits pois a mis en place un compost public. Il fonctionne bien.  
A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Douaisis Agglo sera tenu de mettre à disposition des habitants un outil de traitement des bio déchets.  
Ce sujet est important. Il faut pouvoir s'appuyer sur des personnes et/ou des dispositifs ressources sur cette thématique.
- 4- Porte d'Arras : Ce sujet est partagé par l'ensemble des membres du conseil de quartier. Un travail est fait actuellement sur la rédaction d'une plaquette. Faut-il la traduire en plus de l'anglais en néerlandais ? en braille ? Comment générer le QR Code évoqué ? comment qualifier les sources ? Un chiffrage est en cours par le service bâtiment. Il est important d'échanger avec eux. Une rencontre se fera sur site, à 18h, avec les services municipaux concernés et le conseil de quartier, une fois que le chiffrage sera fait.

Les autres sujets évoqués mais qui ne sont pas portés par l'ensemble du conseil de quartier sont :

- le pavoisement et le moment de convivialité autour des fêtes de Gayant – Ce dossier pourra être de nouveau évoqué en 2024
- le bénévolat dans les associations,
- l'entraide entre voisins.

#### IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Rue d'Arras :

a. Trottoirs :

Mme STIERNON informe que la réfection des trottoirs autour de la porte d'Arras est prévue au Plan Pluriannuel d'Investissement de 2024.

b. Panneau de signalisation d'horaires du jardin des plantes :

Mme STIERNON signale qu'il sera retiré.

c. Modification du régime de priorité :

Mme STIERNON fait part d'une proposition du service voirie qui consiste en la pose d'un stop supplémentaire rue d'Arras (en venant de la rue d'Esquerchin). Le stop de la rue de la Fonderie sera supprimé. Le stop rue d'Arras à l'intersection avec la rue de la Fonderie est maintenu. Le marquage au sol des passages piétons de cette intersection sera refait. Cette proposition est faite dans le but de fluidifier la circulation notamment avec les entrées et sorties de l'école Bufquin, du conservatoire et de la bibliothèque.

Les membres du conseil de quartier présents valident le plan proposé par le service de la voirie.

2) Quai d'Alsace :

Mme STIERNON informe que la demande d'avoir un radar pédagogique à cet endroit a été prise en compte. Les services vont y travailler en tenant compte de la complexité du lieu.

3) Boulevard Jeanne d'Arc :

Mme STIERNON signale que le service de la voirie va gérer les manques de bitume suite à des travaux de gestionnaire non terminés.

4) Rue Saint-Samson :

Mme STIERNON annonce que le potelet gênant au niveau du passage piéton sera déplacé.

5) Petite Place :

Mme STIERNON précise que le service de la voirie va procéder au déplacement de la nouvelle terrasse qui gêne la circulation des piétons sur le trottoir.

Mme STIERNON informe que la poubelle de l'îlot central a été déplacée

6) Rue Jean de Bologne :

Mme STIERNON informe que le service de la voirie a été alerté sur la dangerosité des trous laissés après le retrait de potelets anti stationnement.

7) Place St Amé et pont des Dominicains :

Mme STIERNON a fait part de la remarque du conseil de quartier sur le fait qu'il n'y ait pas de sens interdit noté sur les barrières à l'entrée du marché. La réponse faite est que la circulation est certes interdite mais que le passage est autorisé pour les riverains.

Un membre du conseil de quartier évoque un arrêté municipal pris il y a plusieurs années pour interdire la circulation lors du marché. Il souhaite savoir pourquoi cet arrêté n'est pas pris en considération.

8) Place St Amé :

a. Eau coupée :

Un membre du conseil de quartier souhaite savoir pourquoi l'eau est coupée sur la place et qui doit se charger du nettoyage des caniveaux et bouches d'égout.

b. Pose de bancs :

Un membre du conseil de quartier souhaite savoir où on est le projet d'implantation de bancs.

Mme STIERNON répond que c'est un projet qui doit être étudié avec le service jardins-cadre de vie et le service évènementiel et vie associative.

9) Rue de la Cloche :

Mme STIERNON informe du retour de la voirie quant à la proposition d'un membre du conseil de quartier de créer du stationnement à l'arrière de l'ancien cinéma du Studium : il s'agit d'une parcelle privée.

L'amplitude horaire de la réunion étant dépassé, Mme STIERNON propose de clore les débats à 20h45. Elle propose que l'ensemble des réponses fournies par les différents services de la ville soient ajoutés au compte-rendu.

Les membres présents valident cette proposition.

10) Quai St Maurand :

Les travaux ne se feront pas en 2023. La consultation des entreprises permettant le dépôt des demandes de subvention indispensables pour la réalisation des travaux se fera cet été.

11) Aménagement des piliers de la porte d'Arras :

Un chiffrage est en cours par le service des bâtiments. A l'issue de celui-ci, une réunion sur site sera planifiée avec le conseil de quartier.

12) Accessibilité des commerces :

Les commerces doivent déposer une autorisation de travaux qui est envoyée pour avis à la commission d'accessibilité qui se prononce sur le projet. A noter que des dérogations peuvent être données lorsque la configuration de l'établissement ne permet pas de réponse aux exigences (patrimoine historique) ou qu'un accès ne peut être aménagé (secteur ABF, rampes non compatibles avec accès piétons).

13) Taxe d'hébergement touristique :

Cette taxe est perçue par Douaisis Agglo.

14) Dotation en container pour les collectifs :

Pour une telle dotation, il faut un local de stockage et un agent en charge de sortir et de rentrer le matériel aux horaires prévus par le règlement de collecte.

15) Divers points relevant de la propreté urbaine :

Le service a pris en compte les points suivants :

- Enlèvement du tag sur Storez
- Enlèvement des déchets de maçonnerie au parking de l'Orangerie
- Démoussage des trottoirs sur les boulevards, côté Tour des Dames
- Nettoyage de la passerelle.

16) Ancien moulin des Augustins et bâtiment d'angle :

Ces 2 ensembles immobiliers appartenant à Norévie ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit d'une société privée. Il s'agirait d'un projet de logements avec emplacements de parking. Une demande d'autorisation d'urbanisme va être déposée pour instruction.

17) Rue St Julien :

L'ensemble immobilier (041-143) est frappé d'un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable avec interdiction d'habiter.

18) Pont d'entrée des eaux :

La pose de 2 corbeilles de part et d'autre des berges a été faite.

19) Parc de la tour des Dames :

La grille a été sécurisée.